

## **INFORMATION PREVENTION**

### **DES INCENDIES DE FORETS, DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES**

Avec 50% de sa superficie couverte par des milieux boisés (forêts, landes et garrigues) et son climat méditerranéen, le Gard, est très exposé au risque « feux de forêt » qui constitue l'un des risques naturels majeurs du département.

Or, vous le savez, ce risque est en très large partie causé par l'homme, par des comportements dangereux, qu'ils soient volontaires ou involontaires. Les pluies abondantes du printemps ont provoqué la pousse massive de la végétation herbacée ce qui pourrait favoriser le développement d'incendies rapides et violents cet été. A la veille de la saison estivale, je souhaite donc vous rappeler les conseils de vigilance et vous faire part du dispositif de prévention et de lutte mis en place cette année. Ce dispositif implique, pour sa parfaite réalisation, votre participation active aux actions de prévention.

Entre le 15 juin et le 15 septembre, la carte du niveau de risque incendie de forêt pour le Gard est publiée quotidiennement à 18 h pour le lendemain, sur le site <https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard/>. A partir de cette carte locale d'exposition au risque, plusieurs réglementations s'appliquent :

- l'emploi du feu est totalement interdit dans les massifs et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci (arrêté préfectoral du 31/08/2012) ;
- les travaux potentiellement générateurs de feux (matériels et outils mécaniques, terrassements, travaux agricoles ou forestiers) sont réglementés ou interdits dans les massifs et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci en fonction du niveau de risque feux de forêt (arrêté préfectoral du 15/06/2020 modifié par l'arrêté préfectoral du 18/07/2023) ;
- le bivouac et le camping sauvage sont réglementés ou interdits dans les massifs et jusqu'à 200 mètres de ceux-ci en fonction du niveau de risque feux de forêt (arrêté préfectoral du 15/06/2020 modifié par l'arrêté préfectoral du 18/07/2023) ;
- l'accès, la circulation et la présence des personnes dans les massifs forestiers sont interdits dans les zones classées au niveau rouge qui correspond à un risque très sévère ou exceptionnel (arrêté préfectoral du 28/03/2025).

Chaque année, les feux de forêt causent des ravages considérables sur notre environnement, notre patrimoine naturel et parfois même nos habitations. Avec le réchauffement climatique et la sécheresse accrue, les risques d'incendie sont de plus en plus fréquents, même dans des zones auparavant peu concernées.

Face à cette menace, la prévention devient une priorité. La commune, en lien avec les services de l'État, s'engage pleinement pour limiter les départs de feu et protéger les espaces naturels. **Cependant, la réussite de cette démarche dépend aussi de la vigilance et du comportement responsable de chacun.**

**En tant qu'habitants, vous avez un rôle essentiel à jouer. Que ce soit par des gestes simples du quotidien, le respect des consignes de sécurité ou la participation aux actions de débroussaillage, votre implication est indispensable pour prévenir les risques et assurer la sécurité de tous.**

## LES BONS COMPORTEMENTS FACE A L'ARRIVEE DU FEU

- **Informez les pompiers (téléphonez au 112, ou 18) avec calme et précision.**

**Votre habitation débroussaillée reste votre meilleure protection**

**Restez confiné**

**N'évacuez que sur ordre des autorités.**

- **Fermez les bouteilles de gaz** (éloignez celles qui sont à l'extérieur).
- **Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres.**
- **Occultez les aérations** avec des linges humides.
- **Enlevez les éléments combustibles** (linge, mobilier PVC, tuyaux...).
- Habillez-vous avec des **vêtements de coton** épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques.

### **Si vous êtes en extérieur**

- **Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.**
- **Recherchez un abri** en fuyant dos au feu.
- **Respirez, si possible, à travers un linge humide.**

# INCENDIES DE FORÊT

## Protégez-vous et protégez la forêt !

🌳 FOREST FIRES Protect yourself and the forest  
🇩🇪 WALDBRÄNDE Schützen Sie sich und den Wald

**L'ACCÈS EN FORÊT EST RÉGLEMENTÉ DANS LE GARD. EN ÉTÉ, AVANT D'ALLER EN FORÊT, JE ME RENSEIGNE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ET LES CONSIGNES À RESPECTER**



Access to forest is regulated in the Gard area. In summer, before going to the forest, I get information about access conditions and rules to follow



Im Département Gard ist der Zugang zum Wald gesetzlich geregelt. Bevor ich im Sommer in den Wald gehe, informiere ich mich über die Zugangsbedingungen und die zu beachtenden Vorschriften.

**VOUS DEVEZ ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT EN FONCTION DU NIVEAU DE RISQUE :**



Adapt your behavior according to the level of risk :



Adaptiere dein Verhalten entsprechend dem Risikoniveau :

## RISQUE FAIBLE

LOW RISK / GERINGES RISIKO

ACCÈS AUX MASSIFS AUTORISÉ

## RISQUE MODÉRÉ

MODERATE RISK / MITTLERES RISIKO

ACCÈS AUX MASSIFS AUTORISÉ / TRAVAUX SOUMIS À RÉGLEMENTATION

Access to forest areas is permitted / Forestry work subject to regulation - Zugang zum Forstgebiet ist erlaubt. Forstarbeiten unterliegen der Regelung

## RISQUE ÉLEVÉ

HIGH RISK / HOHES RISIKO

ACCÈS AUX MASSIFS DÉCONSEILLÉ  
TRAVAUX SOUMIS À RÉGLEMENTATION, CAMPING SAUVAGE ET BIVOUAC INTERDITS

Access to forest areas isn't recommended / Forestry work subject to regulation / Wild camping and bivouacking prohibited  
Zutritt zum forstgebiet nicht empfohlen. / Forstarbeiten unterliegen Vorschriften / Wildcamping und biwakieren verboten

## RISQUE TRÈS ÉLEVÉ

SEVERE RISK / SCHWERES RISIKO

ACCÈS ET CIRCULATION DANS LES MASSIFS INTERDIT  
TRAVAUX, CAMPING SAUVAGE ET BIVOUAC INTERDITS

Access and traffic to forest areas is prohibited / Forestry work, wild camping and bivouacking prohibited  
Zutritt und verkehr zum forstgebiet verboten / Forstarbeiten, Wildcamping und biwakieren verboten

**POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS EN TEMPS RÉEL, FLASHÉZ LE QR CODE**

The risk level and the access conditions are available in real time by scanning the QR code  
Um die Waldbrandwarnstufe und die Zugangsbedingungen in Echtzeit zu erfahren, scannen Sie den QR-Code

[RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD](http://RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD)



# MASSIF FERMÉ

À PIED OU EN VEHICULE, L'ACCÈS AU MASSIF EST INTERDIT

CLOSED FOREST AREAS. ACCESS TO FOREST IS PROHIBITED

GESCHLOSSENES MASSIV. DER ZUGANG ZU WALDMASSNAHMEN IST VERBOTEN

L'ACCÈS EN FORÊT EST RÉGLEMENTÉ DANS LE GARD. EN ÉTÉ, AVANT D'ALLER EN FORÊT, JE ME RENSEIGNE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ET LES CONSIGNES À RESPECTER



Access to forest is regulated in the Gard area. In summer, before going to the forest, I get information about access conditions and rules to follow



Im Département Gard ist der Zugang zum Wald gesetzlich geregelt. Bevor ich im Sommer in den Wald gehe, informiere ich mich über die Zugangsbedingungen und die zu beachtenden Vorschriften.



## Toute utilisation du feu est interdite

Any use of fire is prohibited

Jeglicher Einsatz von Feuer ist verboten



## Le camping sauvage et le bivouac sont interdits

Wildcamping and bivouac are prohibited

Wildcamping und Biwakieren sind verboten



## Les travaux sont interdits

Forestry works are prohibited

Arbeiten im Wald sind verboten



## La circulation des engins motorisés est interdite

Circulation of motorized vehicles prohibited

Der Verkehr motorisierter Fahrzeuge ist verboten

### POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS EN TEMPS RÉEL, FLASHEZ LE QR CODE

The risk level and the access conditions are available in real time by scanning the QR code  
Um die Waldbrandwarnstufe und die Zugangsbedingungen in Echtzeit zu erfahren, scannen Sie den QR-Code

[RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD](https://www.risque-prevention-incendie.fr/gard)

